

Règlement de la chasse aux renards du 23 juin 2018

1. Les participants s'engagent à :
 - a. Respecter les lieux
 - b. Respecter les promeneurs
 - c. Ne pas entrer dans les zones privées
 - d. Respecter le présent règlement
2. Les équipages sont formés d'au moins une personne adulte. Les enfants de moins de 18 ans doivent-être accompagnés par un majeur.
3. Deux renards sont à rechercher dans un rayon maximum de 500 m.
4. Chaque renard possède une boîte dans laquelle se trouvent les tickets d'ordre de passage. Les « chasseurs » sont invités à prendre et conserver le ticket du dessus. Penser à refermer la boîte. A l'arrivée, la somme des deux tickets donnera le classement le l'équipage.
5. La fréquence du second renard est indiquée sur le ticket du premier renard.
6. Cette chasse aux renards n'est pas une compétition. Le REF 80 fait le vœu de partager ensemble un moment convivial et chaleureux dans un bon état d'esprit.
7. Le REF 80 décline toute responsabilité en cas de manquement au présent règlement.
8. Si besoin, la fréquence **145,525 MHz** est veillée durant toute la chasse.
9. La fréquence d'émission du premier renard est : **144,250 MHz**. Bonne chance ...